

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

VIDE GRENIER APE 5 OCTOBRE 2025

A signer et renvoyer avec le bulletin d'adhésion, la photocopie de la pièce d'identité et le règlement

Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'APE de l'Ecole publique de Larressore dans l'enceinte de la salle multi-activité au complexe sportif Inthalatz le 13 octobre 2024. Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon la législation en vigueur.

Article 2 : L'accueil des exposants se fera de 7h à 8h30 maximum. La manifestation se terminera à 18h. Il est interdit de ranger avant 17h. L'emplacement doit être rangé, nettoyé et débarrassé de tous les déchets avant 19h30.

Article 3 : Le tarif du mètre linéaire est fixé à 5€ en intérieur et 4€ en extérieur, le supplément table est de 2€ la table d'environ 1m80.

Article 4 : Les inscriptions seront prises en compte après réception du dossier complet comprenant : le bulletin d'adhésion complété, le règlement intérieur signé, le paiement par chèque ou espèce et la copie recto-verso de la carte d'identité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part de l'exposant.

Article 5 : Les emplacements seront attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéants.

Article 6 : Le vide grenier est réservé aux particuliers et non aux professionnels. Il est interdit de vendre des produits alimentaires, des animaux vivants, des armes en état de fonctionnement, des copies de CD ou DVD.

Article 7 : Les enfants des exposants peuvent être présent mais reste sous la responsabilité des parents.

Article 8 : Les vendeurs sont responsables de la zone qu'ils occupent. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, perte ou sinistre des objets.

Article 9 : L'APE de l'école publique de Larressore reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation. Elle pourra décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. Les exposants seront remboursés des frais d'inscription seulement en cas d'annulation de la part de l'organisateur.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

Je déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Date

Signature :